



UNIVERSITE D'ORLEANS

Le Président

R. Sani
u

CR1

09 JAN. 2008

H


UNIVERSITA' di MACERATA	
DATA	18 GEN. 2008
PROF. N.	630
POS.	IRI/1

Objet : Retour du rectificatif à l'accord de coopération didactique entre les universités d'Orléans et de Macerata

Monsieur le Recteur,

Je vous retourne ci-joint deux exemplaires originaux signés du rectificatif à l'accord de coopération didactique conclu entre nos deux universités le 25 avril 2005 concernant le double-diplôme de Licence de Droit.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer mes très cordiales salutations.


Gérald GUILLAUMET

Monsieur le Professeur Roberto SANI
Recteur de l'Université de Macerata
Piaggia dell'Università, 2
62100 Macerata
ITALIE

**RECTIFICATIF A L'ACCORD DE COOPERATION DIDACTIQUE
ENTRE L'UNIVERSITE D'ORLEANS ET L'UNIVERSITE DE MACERATA**

Vu l'accord de coopération didactique conclu le 25 avril 2005 entre l'Université d'Orléans et l'Université de Macerata ;

Attendu qu'une erreur matérielle est survenue dans la transcription de l'annexe "A" dudit accord du 25 avril 2005 prévoyant un plan des études de la Licence de droits français et italien ;

Attendu qu'il résulte de cette erreur matérielle que le plan des études adopté par les deux Universités de Macerata et d'Orléans présente des différences par rapport à celui qui a été approuvé par l'Université Franco-Italienne ;

Attendu la nécessité de rectifier cette erreur, il est convenu ce qui suit :

ENTRE

L'Université de Macerata, représentée légalement par le Recteur pro-tempore prof. Roberto SANI, et l'Université d'Orléans représentée par le Président Gérard GUILLAUMET

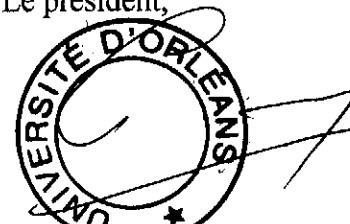
IL EST CONVENU ET STIPULE CE QUI SUIT:

Art. 1

L'accord de coopération didactique entre l'Université d'Orléans et l'Université de Macerata conclu le 25 avril 2005 est modifié conformément à l'annexe "A" du présent rectificatif.

Macerata, le
Università di Macerata
Rectore,


Prof. Roberto SANI

Orléans, le
Université d'Orléans
Le président,


Prof. Gérard GUILLAUMET

Annexe "A"

Cursus des études / Piano di studi :

ETUDIANTS ITALIENS

Premier semestre (30 crédits)

Institutions du droit romain

Acquérir les bases du droit romain

Cours Magistral (CM) : 30 h

6 c.

Droit privé italien I

Introduction au droit privé. Le sujet de droit. La famille

CM : 30 h

6 c.

Economie politique ou finances publiques italiennes

CM : 40 h

8 c.

Philosophie du droit

CM : 30 h

6 c.

Français

CM : 20 h

4 c.

Deuxième semestre (30 crédits)

Droit privé italien II

Obligations et contrats

CM : 30 h

6 c.

Droit constitutionnel italien

CM : 50 h

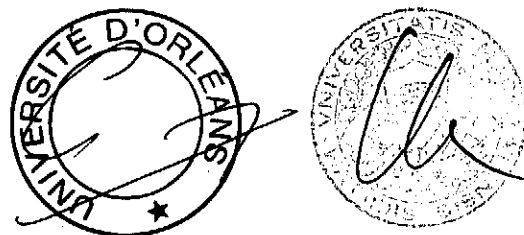
10 c.

Droit comparé : introduction au droit français

Introduction à la méthodologie du droit comparé et à la connaissance de l'expérience juridique française

CM : 40 h

8 c.



Français
CM : 30 h
6 c.

Troisième semestre (30 crédits)

Droit civil français
La responsabilité
CM : 33 h ; Travaux Dirigés : 15 h
7 c.

Droit administratif français I
CM : 33 h ; TD : 15 h
7 c.

Droit pénal français
CM : 33 h
5 c.

Institutions politiques françaises
CM : 33 h
3 c.

Institutions européennes
CM : 33 h
6 c.

Français
TD : 10 h
2 c.

Quatrième semestre (30 crédits)

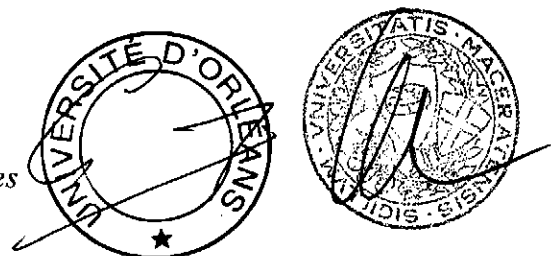
Droit du travail italien
CM : 50 h
10 c.

Histoire du droit
Introduction historique à l'expérience juridique
CM : 40 h
6 c.

Droit commercial italien
CM : 30 h
4 c.

Droit de l'Union Européenne
Offrir une vision complète du droit des institutions européennes
CM : 40 h
4 c.

Droit civil français



Les obligations

CM : 30 h

3 c.

Droit administratif français II

CM : 30h

3 c.

Cinquième semestre (30 crédits)

Droit français des sociétés

CM : 30 h

TD : 15 h

6 c.

Droit civil français

Les biens

CM : 30 h

4 c.

Anglais

TD : 24 h

2 c.

Droit administratif

CM : 30 h

4 c.

Droit international public

CM : 30 h ; TD : 15 h

6 c.

Droit international privé

CM : 30 h

4 c.

Préparation à l'examen final

Préparation (guidée par un enseignant français et un enseignant italien) sur un sujet qui fera l'objet de l'examen final en Italie

4 c.

Sixième semestre (30 crédits)

Procédure civile italienne

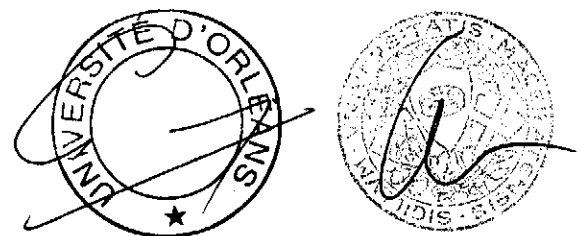
CM : 30 h

6 c.

Procédure pénale italienne

CM : 30 h

6 c.



Droit pénal italien

CM : 30 h

6 c.

Droit administratif italien

CM : 30 h

6 c.

Examen final

6 c.

